



Service juridique

Le 20 avril 2022

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

**Règlement numéro 752**

**Décrétant une dépense et un emprunt de 1 062 150 \$ pour l'acquisition  
d'une niveleuse, d'un balai de rue et d'une remorque Vacuum**

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 19 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 752 est de **4 608** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **472** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement numéro 752 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint